

mon honorable ami est correct, si la publication de ces faits fait du tort à la bonne réputation du Canada, si nous devons être blâmés pour avoir rendu public ce rapport, que devons-nous donc penser de l'administration qui a permis que ces irrégularités fussent commises? On a vigoureusement critiqué le personnel de la commission qui a mené à bonne fin cette enquête. Tous et chacun des députés de l'opposition qui ont pris part au débat ont consacré une partie de leurs discours à dénoncer et à censurer sur toute la ligne le personnel de cette commission.

Mon honorable ami de Richmond a même mentionné le nom de M. Morine, qui avait été nommé par le Gouvernement actuel pour faire une enquête sur le service civil, et il a informé cette Chambre que ce monsieur avait été obligé de se démettre de ses fonctions parce qu'une certaine accusation avait été portée contre lui. Voilà un exemple qui illustre très bien la différence qui existe entre les méthodes d'administration du Gouvernement actuel et celles en honneur sous l'ancien régime. On n'a jamais pu établir la culpabilité de M. Morine devant le Parlement; les preuves apportées contre lui étaient loin d'être concluantes; cependant, le premier ministre prétendit qu'un monsieur, qui est choisi pour tenir une enquête ou qui occupe un poste de confiance au service du gouvernement, doit être au-dessus du soupçon tout comme la femme de César. Voilà pourquoi notre chef respecté a décidé que, quoique M. Morine n'eût pas été trouvé coupable on devait se dispenser de ses services, parce que l'ombre d'un soupçon avait effleuré sa réputation. Je désire proclamer tout de suite que si MM. Gutelius et Staunton avaient été des Morine, nous aurions entendu depuis longtemps les membres de l'opposition porter des accusations contre eux et étaler devant nous leur carrière passée. Il n'y a aucun doute que ces messieurs de l'opposition ont étudié avec tout autant de soin la carrière de MM. Gutelius et Staunton qu'ils ne l'ont fait pour M. Morine. Or, le fait qu'ils n'ont pu découvrir une seule action blâmable dans toute la carrière de ces messieurs établit d'une façon assez concluante que l'on a eu raison de les choisir. Et pourquoi, je vous le demande, ces messieurs ne seraient-ils pas qualifiés pour tenir une enquête de cette nature?

Les députés de l'opposition concéderont avec moi, il me semble, qu'il était fort convenable qu'un homme versé dans les affaires de chemins de fer fit partie de cette commission; il n'y a pas de doute à ce pro-

pos. Or, s'il en est ainsi, où voulez-vous que le Gouvernement s'adressât pour se procurer un homme de chemins de fer qualifié à tous les points de vue? Il est évident qu'il fallait frapper à la porte d'une des grandes compagnies de chemins de fer canadiennes. Assurément, ces messieurs de l'opposition n'auraient pas aimé voir le Gouvernement s'adresser aux Etats-Unis, afin de se procurer les services d'un expert; je sais que l'honorable député de Pictou (M. Macdonald) aurait protesté avec force contre une telle conduite. Nous savons tous qu'il n'y a que trois grandes compagnies de chemins de fer au pays: le Pacifique-Canadien, le Nord-Canadien et le Grand-Tronc. Quel tintamare auraient fait ces messieurs de la gauche, si le Gouvernement avait choisi un fonctionnaire du Nord-Canadien pour tenir cette enquête. Je les entends s'écrier: Comment, cette compagnie se traîne au genoux du Gouvernement, afin d'obtenir des secours financiers; mais vous savez bien que cette créature des magnats du Canadien-Nord n'osera jamais faire un rapport impartial. Il n'y avait donc qu'une seule compagnie à laquelle le Gouvernement pût s'adresser: c'était la Canadien-Pacifique, car c'est la seule corporation qui n'ait pas de faveurs à mendier auprès du Gouvernement à l'heure actuelle. L'honorable député de Renfrew-sud (M. Graham) nous a déclaré que le Pacifique-Canadien est le chemin de fer le mieux administré qui existe au monde; alors où vouliez-vous que l'on s'adressât, si ce n'est là, afin de se procurer les services de l'un des fonctionnaires les mieux qualifiés que ce chemin de fer si bien administré eût à son service.

Mais pourquoi donc les députés de la gauche sont-ils si opposés au choix de M. Lynch-Staunton? Il est évidemment désirable qu'une enquête de cette nature soit conduite par un avocat distingué, un juriconsulte qui sache peser les dépositions, qui sache transquestionner les témoins, qui soit en état de mettre au jour les faits de la cause, puis de déduire les conclusions qui en découlent. La grande objection à l'endroit de M. Lynch-Staunton, ce n'est pas qu'il soit avocat, mais qu'il soit un avocat tory. Les membres du barreau, auquel j'ai l'honneur d'appartenir, ont, sauf quelques rares exceptions, des opinions politiques très prononcées; il est donc assez difficile de trouver un avocat, qui ne soit ou grit ou tory. En conséquence, le Gouvernement avait à choisir, soit un avocat conservateur, soit un avocat libéral. En ne choisissant pas un avocat libéral pour conduire cette enquête, le Gouvernement s'est, selon moi, montré très gen-